

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le trente mars deux-mille-vingt-six à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Ceillac, dûment convoqué le vingt-quatre mars deux-mille-vingt-six, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Emile CHABRAND, Maire.

Présents : Emile CHABRAND, Didier BERTRAND, Béatrice LUCHE, Bernard VALLERIAN, Séverine EYMARD, Amélie FOURNIER, Mathilde GAUTHIER et Romain MARROU.

Absent excusé : Yannick FOURNIER pouvoir à Emile CHABRAND, Denis RICHARD pouvoir à Bernard VALLERIAN.

Absent : Valérie PERRON.

Secrétaire de séance : Amélie FOURNIER.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 11

Nombre de Conseillers Municipaux présents : 8

Nombre de Conseillers Municipaux ayant pris part au vote : 10

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENUS : 0

Objet : Délégation au Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) du Cristillan.

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder au vote des 4 délégués au Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du Cristillan.

Après concertation une liste comportant 4 membres titulaires est présentée :

Emile CHABRAND, Maire

Bernard VALLERIAN, Conseiller Municipal

Yannick FOURNIER, Conseiller Municipal

Denis RICHARD, Conseiller Municipal

Après avoir procédé au vote à bulletin secret, le dépouillement donne les résultats suivants :

Liste : 10 (dix) voix

Emile CHABRAND, Bernard VALLERIAN, Yannick FOURNIER et Denis RICHARD sont élus délégués titulaires au Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du Cristillan.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Le Maire,

Emile CHABRAND

